



Paris, le 13 avril 2010

Madame EYSSARTIER

Directrice des Ressources Humaines
du MEEDDM

Objet : prime de fonctions et de résultats.

Madame la Directrice,

Les 3 organisations syndicales ont décidé de vous saisir au sujet de la PFR, dans le prolongement de la réunion du groupe de travail qui s'est tenue le 16 mars et du CTPM du 25 mars.

Elles maintiennent leur opposition totale à cette refonte indemnitaire, centrée sur l'individualisation des rémunérations et l'atomisation de la gestion des personnels.

Tout d'abord, s'agissant de la réunion du groupe de travail, nous avons déploré votre absence sur un sujet hautement important pour l'ensemble des personnels concernés par la PFR. Le départ rapide de Monsieur le chef du Service de la Gestion du Personnel dès le début de la réunion n'a pu que confirmer notre conviction.

Sur le fond, nous vous rappelons les revendications fondamentales sur ce dossier :

- étude préalable d'impact de GRH et chiffrage précis du passage en PFR
- garantie de maintien des rémunérations sur 3 ans comme au MAAP.
- possibilité de recours en CAP comme au MAAP
- mise en place de la 4ème et dernière tranche du plan de revalorisation indemnitaire prévu pour les attachés AVANT passage en PFR, permettant

l'alignement des autres agents assimilés de la catégorie A administrative.

Les réponses négatives apportées aux premières revendications sont incompréhensibles et tout particulièrement le refus de l'Administration de faire réaliser l'étude demandée démontrant bien la volonté de notre Ministère d'engager une politique réelle transparente sur ce sujet ...

D'ailleurs, les explications apportées sur le refus de garantir le maintien des rémunérations sur 3 ans ne nous ont pas convaincus, et vous ne pouvez que le comprendre !

Concernant la 4ème tranche du plan de revalorisation indemnitaire, nous prenons acte des réponses favorables, mais il sera indispensable que cette revalorisation apparaisse sans ambiguïté dans le décompte indemnitaire de l'année 2010 et soit garantie pour les années suivantes.

Par contre et malgré plusieurs rappels, y compris lors du dernier CTPM, nous n'avons toujours aucune réponse au sujet des recours possibles en CAP que nous vous demandons d'ouvrir en faveur des agents. Nous vous le rappelons une nouvelle fois : il faut permettre aux agents d'avoir des contre-pouvoirs face à la fixation d'une part croissante de leur rémunération par leur seule hiérarchie.

Cette revendication est fondamentale pour éviter toute forme d'arbitraire et cela n'a pas échappé à d'autres ministères qui nous sont proches, le MAAP par exemple qui ouvre ce droit de recours.

Notre courrier vise aussi à vous rappeler notre opposition sur votre méthode qui consiste, à dissocier, la part Fonctions de la part Résultats de votre réflexion globale de mise en œuvre : c'est un non sens en terme de management.

Vous avez d'ailleurs noté nos remarques et nos revendications au sujet de la cotation des postes :

- notre refus d'une cotation plancher à 2,5 pour le 1er niveau de grade et notre revendication d'un démarrage à 3
- la communication du nombre d'agents concernés par chaque niveau de cotation (afin de distinguer les moyennes et la médiane)
- l'absence de certaines fonctions importantes : référents territoriaux DDT, vérificateurs, délégués territoriaux MIILOS, délégués à la politique de la ville travaillant en Préfecture et en Sous-Préfecture...
- l'absence d'information concernant l'harmonisation de la cotation des postes pour les agents MEEDDM transférés en PNA (position normale d'activité) dans les DDI autres que les DDT-M ou les Préfectures et dans les plates-formes inter-ministérielles hébergées par des services relevant d'autres ministères

- les niveaux de rattachement hiérarchique trop importants
- la répartition entre entités de niveau 1 et 2 parfois mal adaptée aux organigrammes actuels et surtout futurs avec l'impact de la RGPP en services déconcentrés.
- la confusion quasi permanente des fonctions et des grades
- l'impérieuse nécessité d'encadrer la notion de postes « à sujétions ou contraintes particulières »
- le recours aux comités de domaines dont certains ont été mis en extinction ou se réunissent pas ou rarement.

Outre les réponses attendues, avant la prochaine réunion de travail, nous vous demandons de bien vouloir nous adresser le projet de circulaire qui est annoncé dans celle du 29/12/2009.

Nous souhaitons en particulier connaître les modalités de mise en œuvre des cotations de la part Fonctions dans les services sur la base du cadrage national, sujet qui n'a pas été présenté lors de la réunion du 16 mars 2010. Sur ce point, nous vous rappelons que l'exercice doit être précédé par une consultation des CTP.

Nous nous interrogeons sur l'articulation entre la part « R » résultats de la PFR et l'appréciation de la valeur professionnelle

Les 3 organisations syndicales vous rappellent leur totale et entière opposition à toute démarche de cotation des postes qui remettrait en cause leur fongibilité entre la filière administrative et la filière technique.

Face aux non réponses essentielles qui s'accumulent, nous sommes désormais dans l'obligation d'encourager les personnels à intensifier leur mécontentement sous toutes les formes et actions de revendications possibles.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

**Pour la CFDT,
Le Secrétaire Général,**

**Pour la CGT,
Le Secrétaire Général,**

**Pour l'UNSA
Le Secrétaire Général,**

Signé

Signé

Signé

Hubert LEBRETON

Jean-Marie RECH

Daniel PUIGMAL